



# Ville de Castelnaudary

## Centre Communal d'Action Sociale

Castelnaudary, le 12 février 2025

### CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

#### PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU

**Mercredi 12 février 2025**

**09H15**

Monsieur Patrick MAUGARD, Président du CCAS, ouvre la séance.

#### ETAIENT PRESENTS

M. Patrick MAUGARD, Mme Nicole CATHALA-LEGUEVAQUES, M. Philippe GREFFIER, Mme Elisabeth ESCAFRE, Mme Magdeleine FOUILLAT, M. Jean TIRAND, Mme Jacqueline BESSET.

#### ABSENT

Mme Jacqueline RATABOUIL, Mme Zohra KUFEL, Mme Monique CARPENTIER, Mme Catherine BAILLEAU.

#### ➤ Assistaient à la séance :

M. Nicolas NAYRAL, Directeur Général des Services,  
Mme Magali FRECHENGUES, Directrice des Solidarités,  
M. Eric BRASSENS, Comptable.

Secrétaire de séance : Mme Magdeleine FOUILLAT.

Le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2024 est adopté à l'unanimité.

#### DÉLIBÉRATIONS

**QUESTION N°1 :**

**MISE EN PLACE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE ENTRE LA VILLE ET LE CCAS DE CASTELNAUDARY POUR LA RESTAURATION COLLECTIVE - RENOUELEMENT**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION  
APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**ACCEPTE** le principe de renouvellement d'un groupement de commande pour la concession de service public relative à la fabrication et livraison de repas (scolaire, A.L.S.H. et résidents de la Résidence Pierre Estève) ainsi que la gestion des restaurants scolaires concernés.

**APPROUVE** le projet de convention de groupement de commande.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de groupement de commande.

***ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ***

**QUESTION N°2 :**

**RESTAURATION COLLECTIVE – MODALITES DE MISE EN GESTION DELEGUEE**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION  
APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**APPROUVE** le principe de mise en gestion déléguée de la prestation de fourniture de repas et de la gestion partielle du restaurant de la résidence Pierre Estève selon les principes ci-dessus énoncés conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à engager la procédure de mise en concurrence et de dévolution du contrat de concession de Service Public.

***ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ***

**QUESTION N°3 :**

**DEPOT D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'AIDE A L'INVESTISSEMENT AUPRES DE LA CAF POUR LA RENOVATION DE L'ACCUEIL DE LOISIRS ELEMENTAIRE DOMINIQUE ARATA**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION  
APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter une subvention pour la rénovation du bâtiment ARATA auprès de la Caisse d'Allocation Familiales de l'Aude.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document afférent.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**QUESTION N°4 :**

**PRECISIONS CONCERNANT LA JOURNEE DE SOLIDARITE ET LES EQUIVALENCES HORAIRES A COMPTER DE L'ANNEE 2025**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION  
APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ**

**APPROUVE** les nouvelles modalités de calcul du temps de travail et de la journée de solidarité pour les personnels sans RTT à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

**APPROUVE** la mise en place d'un régime d'équivalence horaire de quatre heures dans le cadre des nuits sécurisant les résidents de la résidence autonomie Pierre Estève, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour une présence de 20h à 8h,

**AUTORISE Monsieur le Président du CCAS,** à prendre toutes les dispositions nécessaires pour la mise en œuvre de la présente délibération.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance se termine à 09 heures 55.

**La Secrétaire de séance,**



**Mme Magdeleine FOUILLAT**

